



FRANÇOIS  
MOLINS

Au nom  
du peuple  
français

MÉMOIRES

Quarante-six ans  
au service de la justice

Flammarion



Au nom du peuple français



François Molins  
Avec la collaboration de Chloé Triomphe

Au nom du peuple français

*Mémoires*

Flammarion

Ouvrage publié sous la direction de  
Véronique de Bure

© Flammarion, 2024.  
ISBN : 978-2-0814-9773-3

*À mon épouse*  
*À mes enfants et petits-enfants*  
*À ma mère*



*« Une démocratie doit être une fraternité,  
sinon c'est une imposture. »*

Antoine de Saint-Exupéry



La Justice est rendue au nom du peuple français, lequel est en droit d'en connaître le fonctionnement et les méandres. C'est de la confiance qu'elle inspire chez nos concitoyens que la Justice tire sa légitimité.



## Avant-propos

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais expliquer les raisons qui m'ont poussé à écrire. Il ne s'agit pas d'étaler des secrets qui ne m'appartiennent pas et que je dois continuer à respecter. Il s'agit avant tout pour moi de mieux faire connaître le métier de magistrat du parquet, que j'ai exercé pendant quarante-six ans avec la même passion, en gardant toujours la même foi et la même capacité d'indignation face à l'injustice, quels que soient mon grade et ma fonction.

Ce métier est souvent mal connu. Le magistrat du parquet a un rôle spécifique. Il ne juge pas mais participe à l'œuvre de Justice. Il a pour mission de défendre les intérêts généraux de la société dans le respect des libertés individuelles. Il exerce un métier dont les fondamentaux sont les suivants : recevoir les plaintes et procès-verbaux, en saisir un service d'enquête, diriger et contrôler l'enquête menée par les services de police et de gendarmerie, exercer en opportunité les poursuites ou classer sans suite, requérir à l'audience une sanction et, si celle-ci est prononcée, la faire exécuter. Tout cela dans un cadre constitutionnel qui lui assigne un rôle de gardien des libertés, et dans un cadre hiérarchique qui

fait du procureur de la République\*<sup>1</sup> le chef de son parquet sous l'autorité du procureur général\* près la cour d'appel\* et du ministre de la Justice. Un premier de cordée en somme, qui donne la direction et les impulsions, mais qui ne peut agir sans les membres de son parquet, indispensables pour traiter la multitude des affaires et mettre en œuvre la politique pénale\* décidée par le gouvernement, conformément à l'article 20 de notre Constitution.

Au-delà de la vision déformée qu'en donnent des séries télévisées anglo-saxonnes comme *Your Honor* (2020), peu de gens identifient réellement les missions d'un procureur. Ainsi, malgré l'exposition médiatique importante à laquelle j'ai été soumis ces dernières années avec les affaires terroristes, j'ai eu droit à tout. Quel florilège lorsque j'étais reconnu dans les lieux publics : « Monsieur le juge », « Monsieur le préfet » et même « Vous n'êtes pas le commissaire Molins ? ». Je voulais donc montrer ce métier de l'intérieur, faire connaître sa face cachée et les conditions dans lesquelles je l'ai exercé, toujours au service de la Justice, rendue au nom du peuple français, lequel est donc en droit d'en connaître le fonctionnement et les méandres. C'est en effet de la confiance qu'elle inspire chez nos concitoyens que la Justice tire sa légitimité.

Et la Justice suscite aujourd'hui des opinions très contradictoires. Une large majorité de Français estiment à juste titre qu'elle fonctionne mal, qu'elle est trop lente, trop complexe, trop lointaine et trop laxiste. Mais

---

1. Les mots suivis d'un astérisque sont définis dans le lexique établi en fin d'ouvrage.

## *Avant-propos*

cette défiance signifie aussi que la demande de justice est très forte, dans une société dont le niveau d'exigence morale s'est beaucoup renforcé et qui n'a jamais eu autant besoin de la transparence de ses institutions, tout particulièrement judiciaires.

Magistrats, nous exerçons un métier qui, au regard des impératifs déontologiques, nous transcende et nous incite en permanence au dépassement de soi. Un métier violent, qui nous confronte quotidiennement à la mort et à la souffrance. Un métier dangereux, non pour nous mais pour les gens, puisqu'il touche à leur liberté et à leurs intérêts personnels, familiaux, professionnels et sociaux. Nous devons donc inspirer confiance à nos concitoyens. La Justice doit apparaître comme un espoir, un recours à l'abri de tout soupçon.

Par ce livre, je voulais rendre hommage à mes collègues et à leurs auxiliaires, greffiers, autres fonctionnaires et assistants, dont la mission est essentielle pour l'œuvre de justice. Celle des avocats l'est aussi, et il est indispensable de renouer un dialogue fécond entre nos professions, dialogue qui n'aurait jamais dû s'altérer tant les justiciables attendent que les magistrats et les avocats ne soient pas des adversaires, mais bien des partenaires dans cette quête permanente d'une justice humaine et de qualité. D'ailleurs, il n'y a pas de bon juge sans bon avocat.

Ce travail d'écriture dans lequel je me suis lancé commande nécessairement un peu d'autobiographie pour comprendre le cheminement qui a été le mien et m'a conduit à occuper des postes à hautes responsabilités, comme ceux de procureur de la République à Bobigny puis à Paris, et de procureur général près la Cour de

*Au nom du peuple français*

cassation\*. Ces responsabilités éminentes ont constitué un engagement de tous les instants et une source d'humilité permanente. Je suis en effet convaincu que nombre de mes collègues, compte tenu de leurs qualités, auraient fait aussi bien que moi. Je pense que ma carrière doit d'abord beaucoup au hasard de mes rencontres avec des magistrats exceptionnels qui m'ont profondément inspiré. Mais aussi aux aléas de l'actualité et des circonstances, qui ont généré des affaires hors normes ayant exposé et mis dans la lumière mon travail et celui des parquets que je dirigeais. Il est vrai aussi que je n'ai jamais vécu sur mes acquis et me suis toujours remis en question, en sollicitant, ou en acceptant, lors de chaque mutation, des postes à responsabilité dont je connaissais les risques et les difficultés, et en sortant de ce que je pourrais appeler ma zone de confort. Tout cela n'a été possible que grâce à l'adhésion et au soutien constant de mon épouse, même si mon investissement total dans le travail s'est souvent fait au détriment de ma famille : au cours de ces années, j'ai certainement été un mari et un père par intermittence !

Ce métier de magistrat, je l'ai toujours exercé avec honnêteté, intégrité, courage, humanité et humilité, en n'oubliant jamais que derrière un dossier se trouve toujours une personne, mise en cause ou victime, qui attend que justice lui soit rendue et dont la dignité doit être respectée.

J'ai essayé de raconter tout cela dans ce livre. J'ose espérer que le lecteur y trouvera de quoi éclairer ses questionnements sur notre système judiciaire et les dernières années mouvementées que nous avons eu à traverser collectivement.

## Prologue

Dans le petit avion à hélice qui me ramène en pays audois, mes pensées se bousculent. Il y a quelques heures encore, je me réjouissais à la perspective de la fête de ce soir, qui réunira autour de quelques verres et petits fours l'ensemble des magistrats et fonctionnaires du tribunal, afin de marquer notre départ vers le nouveau palais de justice, aux Batignolles, dans le nord de Paris. Aujourd'hui devait être ma dernière journée au vieux palais, vestige du pouvoir des rois de France jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle, sur l'île de la Cité. Quitter ce lieu chargé d'histoire et de souvenirs, c'est une page qui se tourne pour moi aussi.

Mais depuis l'appel de Camille Hennetier, cheffe de la section antiterroriste du parquet de Paris, je n'ai plus le cœur à la fête.

Ce matin, à Carcassonne, peu après 10 heures, un individu a tenté de s'en prendre à des parachutistes du 3<sup>e</sup> RPIMA (régiment de parachutistes d'infanterie de marine), puis à des CRS. Il a tué le passager de la voiture qu'il a volée et s'est retranché dans un supermarché de Trèbes, où il a abattu un salarié et un client. L'homme est fiché S, en lien avec la mouvance islamiste.

*Au nom du peuple français*

En fin de matinée, j'ai décidé de saisir la section anti-terroriste du parquet de Paris et de me rendre sur place. J'ai demandé à l'Élysée de nous mettre à disposition un moyen de transport rapide, et nous voici installés dans ce petit Cessna de six places, prêt à décoller de Villacoublay, l'aéroport qui sert de base aux avions du président de la République et des membres du gouvernement. Nous sommes cinq dans cet espace exigü : le pilote et son copilote, Amir, mon officier de sécurité, Bruno Badré, mon chargé de communication, et moi. Peu avant, un autre avion a décollé de Villacoublay, avec à son bord les hommes de l'antenne nationale du GIGN, sollicités en renfort de celle de Toulouse.

Coupé de toute information jusqu'à l'atterrissage, je suis en état de stress. Je passe les deux heures que dure le vol à consulter sur mon portable les éléments dont je dispose.

Lorsque l'avion entame sa descente, je m'extrait quelques minutes de mes dossiers, le regard aimanté par la magnifique chaîne des Pyrénées, dont les contours se détachent sur un ciel sans nuages, ce paysage de mon enfance si cher à mon cœur. Nous sommes le 23 mars 2018 et je reviens. Trente-neuf ans après, je retourne sur les lieux de mon premier poste de magistrat avec, cette fois, le costume de procureur de Paris.

À Trèbes, le GIGN régional a donné l'assaut. Le terroriste a été neutralisé. Dans quelques heures, je vais devoir tenir une conférence de presse dans la salle des assises, cette même salle où, trente-neuf ans plus tôt, je participais à mon tout premier procès d'assises et jouais au ping-pong sur une table à roulettes après mes longues journées de travail.

Parfois, la vie offre un concentré d'émotions inattendu.

## Carcassonne, les premiers pas

Ce matin de janvier 1979, j'enfile l'un de mes premiers costumes. Il est en velours noir et je cherche une cravate assortie. J'ai rendez-vous avec mon futur procureur à Carcassonne. À vingt-cinq ans, j'entre dans la magistrature et je n'ai pas encore l'habitude de ce qui deviendra mon uniforme de travail.

Je quitte au petit matin la maison familiale de Banyuls-dels-Aspres, au sud de Perpignan, où nous nous sommes installés récemment avec mon épouse Jacqueline et notre premier enfant âgé de quelques mois. À l'époque, elle aurait dû partir pour Versailles, où l'attendait son premier poste de greffière au parquet général de la cour d'appel. Ma nomination a changé la donne. Elle a décidé de mettre sa carrière entre parenthèses en se mettant en disponibilité afin de s'occuper de notre bébé et de m'accompagner à Carcassonne.

C'est précisément ma destination ce matin-là, lorsque je m'engouffre dans ma petite R5, le cœur léger et enthousiaste. Je pars me présenter à Georges Truchi. Le procureur a la réputation d'être un homme chaleureux et bienveillant. Mais, distrait ou trop absorbé dans mes pensées, au péage du Boulou, je me trompe de direction.

Au lieu de poursuivre vers Narbonne, je me retrouve à filer vers Barcelone. Une erreur d'aiguillage qui me coûte une demi-heure de retard, impardonnable pour un premier rendez-vous d'importance. Lorsque enfin je me présente au tribunal de Carcassonne, mon futur supérieur hiérarchique s'étonne :

« Bonjour cher collègue. Que se passe-t-il ? Je vous attendais à 11 heures, vous avez eu un problème ?

— Oui, Monsieur le procureur. Je me suis trompé au péage et je n'ai pas pris la bonne direction. J'ai dû rouler jusqu'à la première sortie et revenir sur mes pas. Je vous prie de m'excuser pour ce retard. »

Le procureur se montre cordial, même s'il me semble malgré tout un peu circonspect, mon attitude ne correspondant pas tout à fait au portrait de jeune magistrat sérieux et rigoureux qu'on lui avait rapporté de mon précédent stage en juridiction au tribunal de Perpignan. Après mes explications pathétiques et quelques échanges de courtoisie évoquant mon installation, ma vie de famille et mes objectifs de carrière débutante, il entre dans le vif du sujet :

« Vous aurez en charge le service civil, commercial et financier. Vous prendrez alternativement la permanence avec moi et l'autre substitut. Vous prendrez aussi des audiences du tribunal correctionnel\* et de la cour d'assises\*. Et tenez, justement, nous avons une grosse session d'assises dans un mois avec cinq dossiers. Nous en prendrons deux chacun, l'autre substitut, Cherif Benyoucef, et moi-même, mais nous allons avoir besoin de vous. Acceptez-vous de prendre la dernière affaire, une affaire de viol ? »

*Carcassonne, les premiers pas*

En deux mots, il me résume l'affaire : l'accusé conteste les faits, il s'agit d'un automobiliste qui a pris une auto-stoppeuse. Une affaire où le résultat n'est pas acquis, tant s'en faut. Bien évidemment, j'acquiesce sans hésiter. C'est mon premier jour, je suis un jeune substitut du procureur\* en première affectation et je quitte le tribunal avec un dossier criminel sous le bras.

Huit jours après mon installation dans mes fonctions, le 1<sup>er</sup> février 1979, je me retrouve à l'audience, portant la voix du ministère public\*, à prononcer un réquisitoire pour la toute première fois de ma vie. J'ai rédigé l'intégralité de mon texte, en m'appliquant à balayer les arguments d'un accusé qui affirme que l'auto-stoppeuse qu'il a violée aurait été consentante au motif qu'elle n'a pas protesté. Visiblement, cet homme n'a aucune notion de ce que peut être un état de sidération pour une victime d'agression sexuelle.

Lorsque vient mon tour, je me lève dans ma robe noire, et je me lance, à voix fébrile, m'accrochant à mes quelques feuilles manuscrites. Au bout de quelques minutes, mon débit nerveux s'apaise et les phrases s'enchaînent plus facilement. Je déroule ma démonstration de culpabilité et, le soir même, le jury de la cour d'assises condamne l'accusé à trois ans de prison dont dix-huit mois avec sursis. Je suis soulagé de ce verdict de condamnation même si la peine est peu importante. Nous sommes en 1979, MeToo est encore loin... Mon baptême du feu s'est bien passé ! À ma grande surprise, je reçois en public les compliments du président de la cour d'assises :

« Je vous félicite, Monsieur le procureur Molins. Vous êtes ce soir le plus jeune avocat général\* de France ! »

Quelle gêne, avec le recul... D'autant plus que la presse locale s'en fait largement l'écho dès le lendemain matin !

Après cette fracassante entrée en matière, le quotidien de mes nouvelles fonctions reprend le dessus. Nous sommes désormais installés dans notre maison avec Jackie et notre fils, et je consacre tout mon temps à mon métier. En cette fin des années 1970, l'activité juridictionnelle du tribunal reflète la profonde crise économique qui touche le département de l'Aude. Toute la vallée et la haute vallée du département sont sinistrées, avec d'importantes répercussions sociales. De nombreux ateliers de chapellerie, spécialité historique de la région, ont fermé ces dernières années et les dépôts de bilan se succèdent, laissant des milliers d'employés sans le sou, et toute la haute vallée de l'Aude dans la misère. Comme je suis en charge des affaires économiques et financières au sein du parquet et que je participe régulièrement aux audiences des trois tribunaux de commerce de Carcassonne, Limoux et Castelnaudary, je me retrouve confronté à plusieurs dossiers de ce type, mêlant faillites et tentatives désespérées, parfois illégales, de sauvegardes d'entreprises à travers des rachats frauduleux.

L'une de mes premières affaires en tant que procureur en charge de l'enquête concerne une entreprise de matériel de construction et de travaux publics à Limoux, qui emploie plus d'un millier de salariés. Au fil des investigations, je découvre que la banque Crédit lyonnais a soutenu l'entreprise en difficulté, au prix d'agios aux taux exorbitants. Sauf que, lorsque la banque a finalement récupéré l'argent prêté grâce aux garanties dont elle dispose, elle a décidé de supprimer du jour au lendemain toute facilité de trésorerie. Prise à la gorge,

l'entreprise a été contrainte de déposer le bilan en quelques jours et de licencier tous ses employés. Je découvre aussi un élément troublant : le soutien bancaire puis son arrêt brutal ont été suivis de près par un haut responsable de l'établissement bancaire, en charge de toutes les agences de la moitié sud de la France. À mes yeux, il est suffisamment impliqué pour que je puisse requérir son inculpation de complicité de banqueroute par fourniture de moyens ruineux.

Je n'ai que quatre ans d'expérience et je me retrouve en train d'engager des poursuites pénales contre l'un des proches adjoints du président du Crédit lyonnais. Ça démarre fort ! Vais-je être à la hauteur ? À cette époque, le lien entre la justice et le politique n'est pas aussi tranché qu'aujourd'hui : les influences politiques locales pèsent lourd. Plus prosaïquement, c'est le Conseil général du département qui vote le budget de fonctionnement des tribunaux. Surtout, le ministre de la Justice dispose de la possibilité de donner des instructions individuelles dans les dossiers, et je mesure parfaitement l'influence qu'un élu, proche d'un député, lui-même proche du gouvernement, peut avoir face à un jeune magistrat débutant, armé de sa seule fonction et du Code de procédure pénale. Le décalage me semble vertigineux, mais je persiste dans ma démarche, persuadé d'être dans le juste. Quelques mois plus tard, le banquier est condamné.

### *Première désillusion*

Les mois passant, je commence à prendre mes marques et à m'imprégner du contentieux économique

et financier dont j'ai la charge. Je passe mes journées au tribunal, je rentre tard, et j'ai le sentiment de progresser chaque jour dans mes fonctions.

Un matin, je reçois un dossier qui concerne un personnage influent du département. Il s'agit du propriétaire d'une grande pépinière près de Carcassonne, dont le réseau repose aussi sur sa fonction de président de la puissante fédération française des caves particulières. Il est endetté jusqu'au cou, il a emprunté beaucoup d'argent au Crédit agricole. Je remarque qu'il occupe également la fonction d'administrateur de la caisse régionale ; c'est donc dans cette direction que je décide d'orienter l'enquête. Bingo ! Les enquêteurs ramènent la preuve qu'il a obtenu de façon indue d'importantes ristournes d'intérêts du prêt que lui a consenti la caisse régionale, à la suite d'une délibération du conseil d'administration à laquelle il a personnellement participé. En somme, il s'est voté une ristourne d'intérêts ! Je n'en reviens pas. C'est bien sûr totalement illégal, et cela peut se traduire pénalement sous la qualification d'« usage abusif des pouvoirs sociaux ».

Je n'hésite pas. Avec la fougue du débutant, je décide d'engager des poursuites pénales à son encontre. À l'issue de l'enquête confiée à la police judiciaire de Montpellier, je rassemble tous les éléments et m'attelle à mon rapport, que je dois adresser à ma hiérarchie, le parquet général de Montpellier, et dans lequel j'indique mon intention de poursuivre le mis en cause devant le tribunal correctionnel. Encore novice, et peut-être un peu naïf, je commence par la formule d'usage : « Sauf meilleur avis de votre part, compte tenu des résultats de l'enquête, j'envisage de poursuivre devant le tribunal

correctionnel M. X... » Des semaines s'écoulaient sans réponse, puis des mois. Jusqu'au jour où le procureur général de Montpellier, M. Lajaunie, me répond enfin, par cette injonction lapidaire : « J'ai pris connaissance de votre rapport. Vous voudrez bien classer cette procédure, l'infraction n'étant pas constituée. »

Je suis sidéré. Les faits sont pourtant parfaitement constitués, cela n'a pu échapper à un magistrat beaucoup plus expérimenté que moi. Il n'y a aucune raison juridique de mettre fin à l'enquête. Et pourtant... Quelle désillusion ! La première de ma carrière et sans aucun doute la plus cruelle. Je viens de toucher du doigt l'imbrication du politique et de la justice, une imbrication à l'opposé de mon idéal. Je suis dégoûté.

Après ce coup de massue, le cœur n'y est plus. Je vais au bureau comme un automate, je ne parviens à rien faire, je tourne en rond, incapable de travailler, de me concentrer. Au bout de trois jours, n'en pouvant plus, je décide d'aller demander des explications à mon procureur. Je veux comprendre. « Je ne veux pas entrer en conflit avec le procureur général », me répond-il, sans autre argument. Dans cette affaire, il avait tout bonnement suivi les injonctions de son supérieur, le procureur général.

De retour à mon bureau, je réfléchis. J'ai deux options : la première, je persiste dans mon analyse juridique, renvoie le mis en cause devant une juridiction de jugement et entre en conflit avec mon procureur, en le mettant lui-même en difficulté avec sa hiérarchie ; la seconde, je renonce. La mort dans l'âme, je décide de me conformer à sa demande et de suivre les instructions de classement sans suite du parquet général. Je cède,

mais j'en suis malade. Aujourd'hui encore je m'interroge. Pourquoi me suis-je rangé à l'avis de mon supérieur ? Pur respect de ma hiérarchie ? Ou bien était-ce un manque de courage ? Quoi qu'il en soit, ce jour-là je prends conscience des problématiques de l'indépendance de la justice et de la gestion des affaires sensibles. Une marque durable pour le restant de ma carrière.

Dix-huit mois plus tard, un signalement arrive sur mon bureau. En France, tout citoyen ou toute administration est en droit de signaler auprès du parquet ses soupçons sur des faits possiblement délictueux ou criminels. Au regard des premiers éléments, je constate que les faits dénoncés sont à peu près identiques au dossier du pépiniériste : il est question d'usage abusif des pouvoirs sociaux et, tiens encore, de la caisse régionale du Crédit agricole ! Cette fois, c'est le directeur régional qui est dans le viseur, et là encore, il s'avère qu'il a bénéficié d'une ristourne d'intérêts à la suite d'une délibération du conseil d'administration à laquelle il a participé.

Mon sang ne fait qu'un tour. Je vois là l'occasion inespérée de réparer la blessure professionnelle du premier dossier. J'ai maintenant un peu d'expérience, davantage de confiance en moi. Alors, après tout, pourquoi ne pas être stratège ? Le Code de procédure pénale recèle tant de possibilités...

Déterminé à ne pas me faire doubler une seconde fois par des considérations extérieures au droit, j'opte pour une stratégie différente. Lorsque les faits sont suffisamment étayés et que l'affaire peut être jugée sans délai, on peut choisir la voie de ce que l'on appelle la

« citation directe », c'est-à-dire un acte d'huissier invitant à comparaître directement devant le tribunal. C'est une procédure qui permet de gagner du temps, en s'exonérant d'une enquête forcément plus longue menée par un juge d'instruction\*. Mais c'est aussi une prise de risque pour le parquet, car tout se joue lors des débats à l'audience, avec une enquête moins étayée en appui d'une demande de condamnation.

Je fonce. Déjà, cela m'évite de suivre la voie classique du rapport à ma hiérarchie, laquelle me contraint à faire part de mon intention d'engager des poursuites pénales, et donc la possibilité (le risque) d'une injonction contraire. Un nouveau procureur est arrivé à Carcassonne et cette fois il me laisse faire. Je vois bien qu'il a parfaitement saisi le sens de ma démarche juridique. Une fois la machine judiciaire lancée, je peux tranquillement aviser mon procureur général que j'ai délivré une citation directe devant le tribunal.

Quelques semaines plus tard, lorsque j'arrive à l'audience, j'ai travaillé le dossier sur le bout des doigts. Je le connais dans les moindres détails et j'ai particulièrement soigné mon réquisitoire. Lorsque le délibéré tombe, le tribunal condamne tous les prévenus. Cette fois, c'est bien le droit qui l'a emporté.

Après cet épisode, je ne peux m'empêcher de dresser un premier bilan des relations entre la justice et le politique. Sur le plan de la doctrine, je sais parfaitement que l'on ne peut pas donner d'instructions négatives, c'est-à-dire de classement sans suite. Pourtant, j'en ai fait l'amère expérience, découvrant aussi toutes les subtilités possibles lorsque l'on veut contourner les règles. Ainsi, lors de la première affaire, mon procureur général

*Au nom du peuple français*

s'était montré habile : il avait rédigé sa dépêche arguant que les faits n'étaient pas constitués sur le plan juridique, évitant ainsi de donner une consigne indue dont il savait qu'elle aurait été contraire au droit. Je me fais le serment que cet épisode me servira de leçon. Ce sera bien la première et la dernière fois de ma carrière que je m'y laisserai prendre.

Ces deux affaires m'ont également fait prendre conscience de l'importance des relations humaines au sein de l'appareil judiciaire. Se faire confiance, respecter les compétences de chacun contribuent de manière essentielle à une bonne administration de la justice.

La dyarchie, c'est-à-dire l'administration d'un tribunal par le président et le procureur, ne fonctionne malheureusement pas toujours bien. Un jour, il me faut avec l'un de mes collègues du parquet intervenir pour séparer le procureur et le président du tribunal, dont les dissensions récurrentes les ont presque conduits à en venir aux mains ! Cela me persuade, s'il en était encore besoin, de l'importance de bien s'entendre avec son président et de savoir prendre de la hauteur pour surmonter les éventuelles divergences de vue et n'œuvrer que pour l'intérêt de la juridiction dont on a la charge.

*Le substitut arrête un braqueur en fuite*

Moi aussi un jour, dans un tout autre contexte, j'en viens aux mains. Ce jour-là, je m'apprête à quitter le tribunal les bras chargés de dossiers pour me rendre à une audience au tribunal de police\* de Limoux, quand, en descendant les escaliers, j'entends un énorme raffut

### *Carcassonne, les premiers pas*

en provenance du premier étage. Cris et bruits de cavalcade pour le moins inhabituels dans ces lieux. J'ai à peine le temps de chercher à comprendre qu'alors que j'atteins la porte de sortie, un homme fonce droit sur moi, tentant de sortir ou, plutôt, de s'enfuir. Sans réfléchir, je me mets en travers du sas, de dos, pour lui barrer la route et le bloquer, façon rugbyman, lâchant mes paquets de dossier qui volent en l'air. Le fuyard est ralenti, quelques petites secondes mais qui suffisent aux deux policiers de son escorte, pas tout jeunes et passablement essoufflés, pour lui remettre la main au collet, armes pointées sur lui. L'individu est un braqueur qui devait être présenté à un juge d'instruction pour un interrogatoire mais qui, devant le bureau du juge, mal attaché au montant du banc où il attendait, avait réussi à extraire son poignet de la menotte pour tenter de se faire la belle. Quelle surprise, le lendemain, lorsque je découvre dans la presse, en gros titre : « Le substitut du procureur arrête le braqueur » !

### *La colère des viticulteurs*

L'autre contentieux marquant de cette période concerne les viticulteurs. La filière viticole est en pleine crise et, pour lutter contre les importations massives de vin italien meilleur marché, rendues possibles par la déréglementation européenne, les viticulteurs se fédèrent autour du comité d'action viticole. Ils mènent de nombreuses actions, aussi violentes que désespérées : ils cassent tout, vident les cuves, interceptent des camions venus de l'étranger et percent même les citernes. Ils n'hésitent plus à s'en prendre physiquement

à des chauffeurs totalement étrangers au conflit. Les forces de l'ordre n'ont que très peu de consignes des autorités et ne relèvent même plus systématiquement les plaques d'immatriculation des fauteurs de troubles pour les communiquer à la justice. Elles subissent les conséquences d'une gestion très politique de la crise, qui découle directement du changement de majorité, passée en 1981 de Giscard à Mitterrand, pour qui le département de l'Aude constitue un véritable fief. Le parti socialiste y recueille régulièrement des scores qui dépassent les 65 % aux élections.

Mais, un jour du printemps 1984, à Montredon, une manifestation dérape entre les viticulteurs et les CRS. Un mort dans chaque camp et un choc pour tout le monde. Consigne est donnée par le ministère de la Justice de relancer les enquêtes.

Nous nous y attelons tous d'arrache-pied, jusqu'au moment où les enquêteurs parviennent à identifier des auteurs présumés. Deux viticulteurs sont renvoyés en correctionnelle pour avoir vidé un camion-citerne à un péage d'autoroute.

Le jour du procès, tout le monde viticole se donne rendez-vous au tribunal de Carcassonne. Des milliers de viticulteurs sont présents. La pression est telle que l'État positionne deux escadrons de CRS, l'un au sein même du palais de justice et l'autre devant la préfecture pour la protéger. Dans la salle comble, l'ambiance est électrique. Les viticulteurs ne cessent de haranguer les juges, de protester à haute voix contre le moindre fait d'audience, c'est intenable. Totalement débordé, le président du tribunal n'a pas d'autre issue que de faire évacuer la salle. Encore plus furieux d'être expulsés, les

viticulteurs laissent exploser leur colère à l'extérieur. Pas de chance, juste devant le tribunal se trouve un chantier de construction où sont stockés divers matériaux, notamment des parpaings. Chauffés à blanc, les manifestants s'en saisissent et attaquent les portes du tribunal, y mettent le feu et cassent toutes les vitres en lançant leurs projectiles. À l'étage, médusés, nous assistons, impuissants, à ce déchaînement de violence sous nos fenêtres. Le président, qui avait laissé sa voiture sur le parking, ne peut que la regarder s'embraser, encore chargée du matériel de ski familial après un retour de week-end. Sous la pression des CRS, les manifestants s'éloignent en direction de la gare SNCF dont ils saccaquent toutes les installations informatiques.

Quelques semaines après ces événements, dans la soirée du 20 avril, les viticulteurs prennent pour cible un hypermarché Leclerc à l'entrée nord de Carcassonne : le bâtiment, totalement brûlé, laisse ses deux cent cinquante employés au chômage. Quelques mois plus tard, les auteurs sont identifiés par la police judiciaire, inculpés et placés en détention provisoire, attisant la colère du comité d'action viticole. Le juge d'instruction en charge de l'enquête refuse à plusieurs reprises les demandes de remise en liberté présentées par les avocats des coupables. Pourtant, curieusement, lorsque le ministre de l'Agriculture annonce sa visite, les hommes sont remis en liberté par la chambre d'accusation de Montpellier, qui vient infirmer la décision du juge d'instruction conformément aux réquisitions du parquet général : pas question que la visite du ministre se déroule sous tension. Encore une fois, la politique a parlé plus fort que la justice.

*Un étudiant pas comme les autres*

On le voit, très tôt je me suis retrouvé confronté aux réalités du terrain. Tous ces épisodes ont contribué à m'aguerrir bien plus vite que je ne l'aurais imaginé. Jamais je n'aurais pensé que tout s'enchaînerait aussi rapidement lorsque, en janvier 1977, j'ai franchi les portes de l'École nationale de la magistrature (ENM) à Bordeaux.

Je suis alors tout jeune ; Même si je suis déjà marié et père d'un petit garçon de six mois, je n'ai que vingt-trois ans et j'ai encore une tête de gamin. Le jour des résultats du concours d'entrée, je suis extrêmement soulagé d'être reçu. Dès l'obtention de ma maîtrise en juin, je m'étais lancé dans les révisions pour les épreuves écrites du concours d'entrée à l'ENM début septembre. J'avais passé toutes les vacances d'été chez mes parents, enfermé dans ma chambre. Puis j'avais enchaîné avec les révisions de l'oral. Devenir auditeur de justice<sup>1</sup> va me décharger de mes obligations militaires – le service militaire était alors obligatoire – en me permettant de rester soutien de famille et d'accéder à la première marche de mon idéal de justice.

Je ne suis pas devenu magistrat par vocation mais par choix mûrement réfléchi, et par passion de la justice. En troisième année de droit, au terme de longs mois de réflexion, il m'est apparu que la magistrature serait la voie qui me conviendrait le mieux. L'autre alternative s'offrant à moi était d'embrasser la carrière d'avocat,

---

1. On appelle « auditeurs de justice » les élèves de l'École nationale de la magistrature.

mais cette option me mettait mal à l'aise pour deux raisons : avocat, je devrais négocier la valeur de mon travail en convertissant mes heures en honoraires à facturer à un client, et transiger avec la vérité, la première qualité d'un avocat consistant à défendre son client plutôt que celle-ci. Or je me connais. J'ai une exigence de pureté, de vérité et de liberté, que je ne me sens pas prêt à abandonner au profit des intérêts d'un client.

Me voilà donc à Bordeaux, installé en famille dans un appartement HLM du quartier résidentiel de Caudéran, alors que mes camarades, tous célibataires, sont logés en résidence universitaire. Je me rends vite compte que nous ne menons pas la même vie : le matin, j'arrive très tôt à l'école après avoir déposé mon fils chez sa nounou, tandis que les autres arrivent fatigués de leur soirée de la veille. Je vais prendre mon café à la buvette tenue par Lily, une pimpante trentenaire, fonctionnaire de l'École. C'est là que, chaque matin, je rencontre le directeur des études, Pierre Truche, qui va devenir mon mentor. Le contact est facile avec cet homme à la crinière blanche, simple et bienveillant. Au long de mes mois d'études, j'apprends à connaître ce magistrat d'exception, visionnaire, au très haut niveau éthique. Il nous dit souvent : « Vous allez exercer un métier dangereux ; pas pour vous, pour les autres. » Le matin, à cette heure-là, je suis le seul auditeur de justice présent à l'École et je me retrouve au milieu de nombreux maîtres de conférences, à tenter timidement de participer à des discussions qui me propulsent déjà dans le métier : vie de l'École de la magistrature, évolutions de la Justice, lois nouvelles, etc.

Le soir, ma vie n'est pas davantage insouciant : au lieu d'aller après les cours rejoindre mes copains de

promotion pour boire un verre, je file chez moi pour contribuer à la vie domestique. Mon épouse, en stage de greffière à la cour d'appel de Bordeaux, rentre souvent plus tard que moi, et il n'est pas rare que j'aie le temps de faire une course ou de lancer une lessive avant son arrivée. Le week-end, alors que mes condisciples se retrouvent sur la dune du Pilat, je reste à Bordeaux dans mon HLM.

Même si je suis heureux de ma vie, je mesure à quel point elle est trop sage pour mon âge. Vingt ans plus tard, en 1997, j'aurai l'occasion de rattraper toutes ces soirées manquées : pour le vingtième anniversaire de la promotion, à Bordeaux, je ferai la fête pendant deux jours !

En attendant, je suis un auditeur assidu et impliqué. Je m'engage au sein de l'un des syndicats professionnels en adhérant en 1977 à l'Union syndicale des magistrats, le syndicat modéré et majoritaire dans la magistrature. Une adhésion de courte durée car, en 1982, je claque la porte, choqué par la nomination en janvier de son fondateur et longtemps président, André Braunschweig, comme président de la chambre criminelle de la Cour de cassation. Ce grand magistrat aux qualités personnelles et professionnelles reconnues avait instruit l'affaire de l'attentat de l'Observatoire qui avait visé François Mitterrand dans la nuit du 15 au 16 octobre 1959. Une polémique avait rapidement éclaté, François Mitterrand étant accusé d'avoir monté de toutes pièces cet attentat pour gagner la faveur de l'opinion publique. André Braunschweig avait alors été chargé d'instruire ce dossier dans lequel le futur président avait été inculpé d'outrage à magistrat. L'affaire avait été clôturée par un

*Carcassonne, les premiers pas*

non-lieu quelques années plus tard. À cette époque, le président de la République présidait le Conseil supérieur de la magistrature et désignait neuf de ses membres. Je n'ai pas aimé l'apparence de suspicion et de mélange des genres créée par cette nomination : j'ai donc rendu ma carte et n'ai plus jamais été syndiqué. De même, je n'ai jamais appartenu à un parti politique ni à aucun réseau d'aucune sorte, franc-maçon ou autre.

À ce rythme intense de travail doublé d'une vie de famille déjà riche, les mois d'études bordelaises ont passé très vite. Et c'est comme ça que je suis arrivé au parquet de Carcassonne : très jeune, peut-être un peu trop sérieux et pétri d'idéal, reçu à l'un des postes que j'avais cochés dans la liste de ceux disponibles à l'issue des études. En tant que substitut du procureur, je considère que, conformément à ma vision dynamique et collégiale du travail, je monte à bord d'une équipe au sein du parquet. Sept ans plus tard, après des années qui resteront sans doute comme les plus heureuses et sereines de mon parcours, des années de vraie qualité de vie au travail, où les relations entre la magistrature et le barreau étaient encore simples et faites de loyauté, de facilité et de considération mutuelle, je vais attaquer les vraies responsabilités.



## Les tenailles de Montbrison

Cela fait maintenant sept ans que je suis à Carcassonne en tant que substitut et que l'envie de devenir procureur, chef et responsable de mon propre parquet, me taraude. Depuis plusieurs années, je me frotte déjà à l'exercice grâce à quelques expériences par intérim dans des petits tribunaux du ressort de la cour d'appel de Montpellier lorsqu'il faut remplacer un procureur en vacances, et j'ai beau être le plus jeune magistrat du parquet de la région, je n'ai jamais failli à ma mission, même sans effectifs pour me seconder. À Millau, par exemple, en 1981, deux ans après mon arrivée, j'ai géré au parquet les suites judiciaires des manifestations de paysans et d'opposants à l'extension d'un camp militaire, alors qu'à l'époque ça chauffait encore beaucoup sur le plateau du Larzac. Puis je suis allé à Narbonne, Béziers, Rodez... Bref, aujourd'hui, je me sens prêt. Au bout de cinq ans de fonction, les règles de mutation de la magistrature permettent de postuler ailleurs et, surtout, de changer de grade. Alors je me dis : « François, pourquoi ne pas tenter le coup sur les postes de procureur ? » Sauf que bien vite un peu de pragmatisme me ramène à la réalité : je ne vais pas être le seul candidat